



1. Vos papiers s'il vous plaît !
2. Balayage des voiries
3. Don du sang
4. ErDF
5. Inscriptions scolaires
6. Réservation terreau
7. Pharmacie de garde
8. Petites annonces
9. ADMR
10. Concert les Taissy-Tures
11. Avis de naissance
12. Comité des Fêtes
13. Taissy Club Handball

**BALAYAGE DES VOIRIES
PETIT PARCOURS
Lundi 17 mars 2014**

Merci de laisser libre d'accès les abords des rues Colbert, de Sillery, de la Paix, rue du Piqueux et les rues du parc d'activités.

DON DU SANG

**VENDREDI 21 MARS 2014
DE 16 H 00 À 19 H 30**

VERS LES ATELIERS MUNICIPAUX

ERDF nous informe de la réalisation de travaux nécessitant une coupure électrique le mercredi 19 mars entre 8 h 15 et 16 h 00.

Secteurs concernés :

1 au 3 et 2 au 4 Allée des Roncières,
17 au 45 et 30 au 58 rue Longjumeau.

Désormais, pour voter, je présente un titre d'identité !

Cela commence pour les élections municipales des 23 et 30 mars et sera applicable à toutes les autres élections à venir.

Pour voter, la carte électorale ne suffit plus ! la loi impose désormais la présentation d'un titre d'identité (*arrêté ministériel du 12/12/2013 fixant la liste exhaustive des pièces admises*) :

- Carte nationale d'identité ou passeport, même périmé(e)
- carte d'identité d'élu local avec photographie
- permis de conduire
- carte vitale avec photographie
- permis de chasser avec photographie
- carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF
- carte d'identité parlementaire avec photographie
- carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie
- carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires
- livret de circulation
- récépissé valant justification d'identité en cas de contrôle judiciaire.

**5 ECOLE MATERNELLE
Rentrée scolaire 2014 / 2015**

L'inscription en Mairie pour les enfants nés en 2011 ainsi que les nouveaux habitants, est ouverte. Merci de vous munir du :

- carnet de santé de l'enfant
- livret de famille
- et d'un justificatif de domicile.

Cette année encore, la Commission Environnement renouvelle sa proposition de terreau pour ceux qui souhaitent participer à l'embellissement de notre commune.

6 BON DE RESERVATION à déposer avant le 4 avril 2014

M. Mme Adresse:.....
Souhaite passer commande de :

	Quantité	P. U. TTC	TOTAL
Terreau horticole réf. BF1 + 40 I STD (10% argile) ... 70 l		9,28 €	
Terreau universel réf. GO V1 ... 70 l		7,45 €	
Terreau jardinières réf. BF 17 POWER (rétenteur) ... 70 l		12,49 €	
Terre de bruyère réf. BF 3 ... 70 l		9,01 €	
Amendement organique réf. CLASSIC CREATION ... 20 kg		10,74 €	
Coque de cacao réf. COPOCAO (1 sac pour 5/6 m ²) ... 120 l		14,85 €	
TOTAL GENERAL =			

Chèque (à l'ordre des Ets COMPAS) à déposer avec votre bon de réservation sous ☒ à la Commission Environnement - Mairie de Taissy. Le chèque ne sera encaissé qu'après la livraison prévue semaine 16 aux Ateliers Municipaux. La date définitive vous sera communiquée ultérieurement dans le Taissotin. Merci d'avance.



• Vends série de 5 casseroles en cuivre jamais servies avec support en bois - 40 €.
Vends 18 livres de l'univers TBE - 40 €
☎ 03.26.82.24.94

8

Dans le cadre de l'organisation nationale " Mille chœurs pour un regard ", la chorale du Foyer communal « Les Taissy-Tures » fera son cinéma à travers ses chants le
Dimanche 16 mars à 16 heures
Salle de Conférences de Taissy.

10



Entrée 6 € - enfants 3 €
au profit de Rétina France

pour la recherche ophtalmologique.
Venez nombreux - divertissement assuré.

AVIS DE NAISSANCE

Bienvenue à *Gladys*
née à Reims le 17 février 2014
et félicitations aux heureux parents
M. & Mme NIZIOL ENCHÉRY
9 rue de Challerange à Taissy

11

Réalisation de fleurs en papier crépon dans l'une des salles communales derrière la Mairie de Taissy tous les Lundis de 20 H 30 à 22 H.
Deux solutions:

1. Y assister aux heures et jours indiqués.
2. Emprunter le matériel afin de réaliser ces fleurs chez soi. ☎ 06.07.55.50.92

Le Comité des Fêtes

12

TAISSY CLUB HAND BALL

Samedi 15 mars 2014

- Gymnase Champ de Tir à Joinville
rue Jean Mermoz
19 h 30 +16 M Prénational
CO Joinville HB ➤ Taissy 1

13

Dimanche 16 mars 2014

- Salle des Sports Esplanade Colbert à Taissy
14 h 00 +15 F Prénational
Taissy 1 ➤ Yvois - Carignan HB
- 16 h 00 -16 M Régional
Taissy ➤ Brienne Handball
- Gymnase La Noue Lutel à Ste Savine
rue de la Maladière
16 h 00 +16 M Régional
Ste Savine ➤ Taissy 2



Samedi 15 Mars

Vente de Fleurs de l'ADMR

Sillery et environs

9

Les bénévoles de l'ADMR sillonneront les rues du village pour vous proposer :

- bouquets de fleurs
- pâquerettes en pot
- jacinthes en pot
- jonquilles en pot
- primevères en pot



Un point de vente sera également installé au centre du village samedi matin.

Vous pouvez également retenir vos fleurs au bureau ADMR de SILLERY 03.26.61.74.31 ou 06.45.75.97.38 et nous vous les livrerons à domicile.

ECOLE PRIMAIRE

Rentrée scolaire 2014 / 2015

5

Inscription obligatoire en Mairie pour les enfants passant de Grande Section Maternelle à la Classe Préparatoire et pour tout nouvel habitant. Merci de vous munir :

- du carnet de santé de l'enfant,
- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

Les dérogations accordées pour l'Ecole Maternelle doivent être redemandées pour l'entrée en Ecole Élémentaire.

Le Comité des Fêtes de TAISSY

organise le samedi 5 avril à 10 H 00

le grand Carnaval de Taissy avec

la dynamique fanfare les « boules de feu ».

Cette année, c'est la célèbre et pétillante fanfare de l'école de médecine « les boules de feu », une vingtaine de fanfarons musiciens, qui animera notre manifestation.

Rendez-vous des petits et grands déguisés à partir de 10H00 place de l'école primaire.

Ensuite, place à la grande parade qui vous emmènera à travers les rues du village : sourires et rires garantis, une belle ambiance. Retour, cour de l'école élémentaire pour une petite collation et un dernier petit concert endiable.

Venez nombreux encourager cette belle manifestation familiale.

Chacun s'y investit pour un bonheur partagé.

Attention : La responsabilité des enfants reste entièrement à la charge des parents.

